

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 novembre 2021 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
6. Nomination des maires suppléants (**RETIRÉ**)
7. Désignation d'un substitut - Conseil des maires de la MRC de Matawinie
8. Désignation d'un conseiller attiré - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
9. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) Barrage Dupuis (X0004254)
10. Amendement à la résolution 2020-243 - Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 747 482
11. PG Solutions - Acquisition d'un logiciel - Paiement des comptes de taxes en ligne Plateforme ACCEO Transphere
12. Octroi de contrat - GloboCam (Montréal) inc. - Achat camion 6 roues neuf année 2021 ou plus récent avec équipements et benne - Service des travaux publics - Appel d'offres 2021-022
13. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain 3890, chemin de l'Église
14. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain 14690, route 335
15. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards de Chertsey - 4 et 5 décembre 2021
16. Autorisation de paiement - MRC de Matawinie - Quote-part spéciale 2021 - Taxibus
17. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 1 et 2 - Pavage JD - Appel d'offres 2021-006 - Réfection du chemin des Monts
18. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 1 et 2 - Solmatech - Contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres 2021-006 - Réfection du chemin des Monts
19. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 2 et 3 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offre 2021-012 - Services professionnels surveillance de chantier du chemin des Monts
20. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - FNX-Innov - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de suppression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Rappel Experts-conseils - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise à niveau du barrage du lac Beaulne
22. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

ORDRE DU JOUR (suite)

23. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
24. Avis de motion - Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
25. Projet de règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales
26. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
27. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)
28. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)
29. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)
30. Adoption des comptes fournisseurs
31. Dépôt de l'état des activités financières
32. Dépôt de la liste des taxes impayées au 31 octobre 2021
33. Rectifications budgétaires
34. La mairesse vous informe
35. Période de questions
36. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-381

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait du point numéro 6.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-382

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, des tenues de registres du 6 et du 18 octobre 2021, de l'ouverture de soumissions du 7 octobre 2021, des déclarations de candidatures du 14 octobre 2021, de la séance extraordinaire du 3 novembre 2021, des résultats du scrutin du 7 novembre 2021 et de l'assermentation des élus du 12 novembre 2021, tels que rédigés.

5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022

2021-383

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que les dates des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2022, soient fixées selon le calendrier ci-après :

Lundi 17 janvier
Lundi 21 février
Lundi 21 mars
Mardi 19 avril
Lundi 16 mai
Lundi 20 juin

Lundi 18 juillet
Lundi 15 août
Lundi 19 septembre
Lundi 17 octobre
Lundi 21 novembre
Lundi 5 décembre
Mardi 6 décembre (adoption budget 2023)

5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 (suite)

Toutes les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle municipale, le troisième lundi de chaque mois à 19 h, sauf exception.

6. Nomination des maires suppléants

Ce point est retiré.

7. Désignation d'un substitut - Conseil des maires de la MRC de Matawinie

2021-384

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement de mandater M. Richard Héту, conseiller du district 3, pour siéger au conseil des maires de la MRC de Matawinie, en l'absence de M^{me} Michelle Joly, mairesse de la municipalité de Chertsey.

8. Désignation d'un conseiller attitré - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2021-385

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement de désigner M. Sylvain Lévesque, conseiller du district 6, à titre de conseiller attitré au comité consultatif d'urbanisme.

9. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) Barrage Dupuis (X0004254)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage Dupuis X0004254) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2021-386

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances ou M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

10. Amendement à la résolution 2020-243 - Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 747 482

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020-243 à la séance ordinaire du 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU' un des acquéreurs, M. Raymond Dubé, s'est désisté.

POUR CES MOTIFS,

2021-387

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'amender la résolution numéro 2020-243 adoptée à la séance du 20 juillet 2020 à l'effet que :

- la Municipalité vende, au prix de 900 \$ (plus taxes si applicables), à M. Frédéric Joire, le lot 4 747 482 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

11. PG Solutions - Acquisition d'un logiciel - Paiement des comptes de taxes en ligne Plateforme ACCEO Transphere

2021-388

Il est proposé par M. Richard Hétu, approuvé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat et l'implantation d'un logiciel de la firme PG Solutions, pour des services de paiement des comptes de taxes en ligne par le biais de la plateforme ACCEO Transphere et d'autoriser, à cette fin, une dépense unique de 1 576 \$ (plus taxes si applicables), comprenant l'installation et la formation initiale, ainsi qu'une dépense récurrente de 500 \$ (plus taxes si applicables) pour le droit d'utilisation annuel des licences, aux termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 2 septembre 2021. Cette entente est d'une durée de 36 mois.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

12. Octroi de contrat - GloboCam (Montréal) inc. - Achat camion 6 roues neuf année 2021 ou plus récent avec équipements et benne - Service des travaux publics - Appel d'offres 2021-022

2021-389

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 octobre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-022, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un camion six roues neuf, année 2021 ou plus récent, avec équipements et benne, pour le Service des travaux publics, du fournisseur Globocam (Montréal) inc., seul soumissionnaire conforme, au coût de 305 718,53 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 610-2021.

13. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain - 3890, chemin de l'Église
- 2021-390
- Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'octroyer à la firme Excavation Michel Limoges, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à la réalisation de travaux de démolition, nettoyage et nivelage du terrain, au 3890, chemin de l'Église à Chertsey, au coût de 7 927,53 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés dans la soumission du 3 novembre 2021, laquelle tient lieu de contrat entre les parties.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
14. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage de terrain - 14690, route 335
- 2021-391
- Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Excavation Michel Limoges, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à la réalisation de travaux de démolition, nettoyage et nivelage du terrain, au 14690, route 335 à Chertsey, au coût de 7 921,78 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés dans la soumission du 3 novembre 2021, laquelle tient lieu de contrat entre les parties.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
15. Demande d'arrêt routier - Groupe des Montagnards de Chertsey - 4 et 5 décembre 2021
- 2021-392
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Groupe des Montagnards de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 4 et 5 décembre 2021, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour les paniers de Noël 2021. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.
16. Autorisation de paiement - MRC de Matawinie - Quote-part spéciale 2021 - Taxibus
- 2021-393
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 24 742 \$ pour la quote-part spéciale 2021 à verser à la MRC de Matawinie pour le service de taxibus.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
17. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 1 et 2 - Pavage JD - Appel d'offres 2021-006 Réfection du chemin des Monts
- 2021-394
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à l'entreprise Pavage JD, d'un montant de 711 930,68 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du chemin des Monts, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-006.

18. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 1 et 2 - Solmatech - Contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres 2021-006 - Réfection du chemin des Monts
- 2021-395 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Solmatech, d'un montant de 14 792,34 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection du chemin des Monts, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-006.
19. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 2 et 3 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offre 2021-012 - Services professionnels surveillance de chantier du chemin des Monts
- 2021-396 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 18 970,88 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour la surveillance de chantier du chemin des Monts, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-012.
20. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 4 - FNX-Innov - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de suppression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3
- 2021-397 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 3 225,05 \$ (taxes incluses), relativement au mandat pour les services professionnels requis - plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de suppression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3, dans le cadre de la résolution 2021-212.
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Rappel Experts-conseils - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Mise à niveau du barrage du lac Beaulne
- 2021-398 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Rappel Experts-conseils en environnement et gestion de l'eau, d'un montant de 8 048,25 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour les services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) relatifs à la mise à niveau du barrage du lac Beaulne, dans le cadre de l'offre de services en date du 3 février 2021.
22. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022.

23. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-399

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

24. Avis de motion - Règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

25. Projet de règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1094.3 du Code municipal, une municipalité peut constituer des réserves financières dans le but déterminé de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont lieu aux quatre ans et représentent des déboursés importants pour la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces dépenses sur une période beaucoup plus longue et ainsi éviter une augmentation importante des dépenses lors de l'année de l'élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt de la municipalité de Chertsey de créer, au profit de l'ensemble du territoire, une réserve financière pour les dépenses relatives à la tenue des élections municipales, soit un montant de 20 000 \$ affecté à cette fin par le conseil pour chacun des exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-400

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

26. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264).

Dans le but de pourvoir au remboursement du coût des dépenses décrites à l'article 3 du présent règlement, le règlement 582-2020 et le présent règlement exigent qu'une taxe spéciale soit prélevée, à un taux suffisant, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation du lac Beaulne, d'après la valeur du terrain telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en date du 10 novembre 2021.

27. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264)

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

CONSIDÉRANT QUE les diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021, pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne, s'élèvent à 15 888,47 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-401

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Beaulne (X0004264). Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.

28. Avis de motion - Règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297).

Dans le but de pourvoir au remboursement du coût des dépenses décrites à l'article 3 du présent règlement, le règlement 582-2020 et le présent règlement exigent qu'une taxe spéciale soit prélevée, à un taux suffisant, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation du lac Orignal, d'après la valeur du terrain telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en date du 10 novembre 2021.

29. Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297)

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, à la séance ordinaire du 16 mars 2020, du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 582-2020 vise à déterminer la répartition du remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages, tels que son entretien, les travaux et les activités de surveillance et tout autre coût direct ou indirect;

CONSIDÉRANT QUE les diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021, pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal, s'élèvent à 9 367,78 \$, selon la liste établie par la directrice du Service des finances et incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-402

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant la taxation des diverses dépenses engagées au cours des années 2020 et 2021 pour la mise aux normes du barrage du lac Orignal (X0004297). Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.

30. Adoption des comptes fournisseurs

2021-403

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'octobre 2021 au montant de 1 360 835,82 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 octobre 2021, au montant de 396 983,30 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

31. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2021.

32. Dépôt de la liste des taxes impayées au 31 octobre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la liste des taxes impayées au 31 octobre 2021, tel que requis par l'article 1022 du Code municipal du Québec.

33. Rectifications budgétaires

2021-404

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 49 460 \$, telles que montrées au tableau du 2 novembre 2021 préparé par M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

34. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

35. Période de questions

On compte trente-six (36) personnes dans l'assistance.

36. Levée de la séance

2021-405

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 10.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse